



Paris, le 29 janvier 2013

La FNIM invite les mutuelles de proximité à la rejoindre

## Lettre ouverte aux mutualistes qui veulent le rester

Le secteur mutualiste est marqué par des vagues de regroupements, mouvement présenté par certains comme la seule voie d'avenir pour les mutuelles. Et chaque occasion est bonne pour effrayer les petites et moyennes structures et leur proposer des "solutions pour survivre".

L'accord national interprofessionnel sur la sécurisation des parcours professionnels prévoyant la généralisation des complémentaires santé en entreprise fournit aux participants de cette "pensée unique" un nouvel argument. Ainsi, le président de la Fédération nationale de la mutualité interprofessionnelle, par ailleurs membre éminent d'une des "grandes mutuelles" n'a pas manqué d'évoquer l'utilisation des unions mutualistes que ces dernières ont mis en place afin de conduire leurs regroupements pour "parrainer" les mutuelles moyennes qui l'accepteraient afin qu'elles entrent dans le circuit des recommandations prévues par l'ANI. D'autres prédisent déjà la disparition des mutuelles de proximité.

La FNIM, fédération nationale indépendante des mutuelles, ne peut accepter cette analyse. Constatant une identité de vue avec nombre de mutuelles non adhérentes, Philippe Mixe, président de la FNIM a envoyé ce jour une « lettre ouverte aux mutualistes qui veulent le rester » appelant les mutuelles désireuses de conserver la maîtrise de leur avenir à contacter la FNIM. Ainsi, ces mutuelles pourront faire entendre leur voix, alors qu'elles ne sont que trop faiblement représentées au sein d'une organisation mutualiste largement contrôlée par les grosses structures.

Vous trouverez en pj le texte de la lettre envoyée ce jour aux Mutuelles françaises

Photos disponibles : <http://www.fnim.fr/Ressources-presse.html>.

### Contacts presse

**FNIM**  
Aimée Weber Defrance  
4, avenue de l'Opéra  
75001 Paris

Tél. : +33 / 01 55 35 31 21  
presse@fnim.fr

### **A propos de la FNIM**

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de fédérer les mutuelles indépendantes, de défendre leurs intérêts et de garantir le pluralisme du secteur et la liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Elle permet aux mutuelles à taille humaine de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui offre des services de grande qualité.

### **La FNIM en bref**

Plus d'1,5 million de personnes protégées  
Une cotisation unique : 1,33 euro par chef de famille  
Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).